

**Chauffage urbain**  
GRANDLYON

Ouest Lyonnais par  dalkia  
S.O. FT EDF

# Comité des abonnés et usagers du chauffage urbain Ouest Lyonnais (ex-Duchère)

---

Compte-rendu de la visio-conférence du  
05/05/2021

la métropole  
**GRANDLYON**

Délégation Transition Environnementale et Énergétique  
Direction Environnement, écologie, énergie  
Service Energie - Climat

Contact : [reseauxdechaleur@grandlyon.com](mailto:reseauxdechaleur@grandlyon.com)  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

# 1. Liste des participants

Anne BRAIBANT - Maire du 9 <sup>ème</sup> arrondissement de Lyon	Matthieu BALIT Rés. Dominos 3 et APIDUCH
Philippe GUELPA-BONARO - Vice-Président Métropole de Lyon Energie et Climat	Laurence DUCELLIER copro Terrasses du Vallon
Didier FANGEAT Métropole de Lyon	Corentin FERRON NOVALTO
Sara MALLEVAL Métropole de Lyon	Renaud FRANCHET copro Le Château
Guillaume FRANÇOIS Métropole de Lyon	Pierre-Jean PERBET copro Le Château
Valérie GUYON Mission Duchère	Marie Madeleine GIRARDEAU copro Erables Nord
Eric LAHAYE Naldeo	Marianne HOMIRIDIS copro Erables Sud
Armen BALIAN Dalkia-ECLYDE	Sébastien SKORUPSKI copro Balmont Est - 27E
Julien DAMIAN Dalkia-ECLYDE	Daniele JACQUINOT copro Balmont Est - 27D
Xavier DE GUILLEBON Dalkia-ECLYDE	Pascal Chantal PILET copro NATURAL PARC
Didier FROMONT Dalkia-ECLYDE	Caroline ARBORE copro l'Orée du Parc
Marie-Anne GALAUP Dalkia-ECLYDE	TEMPEZ copro Regard9
Camille HUSSON Dalkia-ECLYDE	NEIMARK copro 333 Chapas
Thomas DUBERTRET ALEC	Jacqueline BELLI copro 333 Chapas
Corinne RAMONET Grand Lyon Habitat	PEYRE B ème Horizon
Michel LASSAGNE SACVL	André ERNESTO copro Technikolor
Patrick VACHEZ Lyon Métropole Habitat	Pascal TOUCHAIS
Philippe CATALLO Alliade Habitat	Anne-Marie BARLERIN
	C. F.

Le présent compte-rendu est diffusé à l'ensemble des participants ainsi qu'aux invités.

## 2. Présentation

Après une introduction de Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président de la Métropole de Lyon et d'Anne BRAIBANT, Maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, une présentation est faite par les services de la Métropole de Lyon et par ECLYDE (filiale Dalkia) :

*(La présentation est jointe au compte rendu et également téléchargeable sur le site [Elyde.fr](http://Elyde.fr))*

1. Le réseau de chaleur de la Duchère
2. Bilan du service en 2020
3. Nouvelle délégation de service public « Ouest Lyonnais » à partir de juillet 2021
4. Travaux à venir et plan de développement prévisionnel

### 3. Questions posées par les participants et réponses apportées

- **Le contrat de délégation lors du précédent renouvellement avait été transmis aux abonnés. En sera-t-il de même avec la nouvelle délégation ?**

Le contrat de DSP (délégation de service public) est un document public qui est communicable à toute personne en faisant la demande à [reseauxdechaleur@grandlyon.com](mailto:reseauxdechaleur@grandlyon.com). Seules certaines annexes, couvertes par le secret industriel ou commercial, ne seront pas communicables.

- **Pouvons-nous avoir des détails sur les investissements ?**

*Précisions apportées hors réunion* : Les 37M€ prévus sur les 20 ans du contrat en investissement et en gros entretien-renouvellement se répartissent comme suit :

Investissements :

- 11.5 M€ pour les équipements de production (le remplacement des chaudières biomasse étant considéré ici comme un investissement)
- 17 M€ pour les équipements de distribution (canalisation et sous-station)

Pour le gros entretien-renouvellement, sont prévus à titre prévisionnel :

- 3.2 M€ pour la production (essentiellement chaufferie bois)
- 4.1 M€ pour la distribution (essentiellement réseau et sous-stations existants)
- 1.6 M€ non affectés

- **Qui paye les nouvelles tuyauteries pour étendre le réseau?**

Une partie du coût est prise en charge par les nouveaux abonnés qui se raccorderont au réseau de chaleur. Ils vont payer pour cela des droits de raccordement qui couvriront les frais de réalisation du branchement desservant leur bâtiment.

Le coût des autres tuyaux est mutualisé à l'ensemble des abonnés. De manière schématique, le montant des investissements, y compris les frais financiers, diminué des droits de raccordements perçus auprès de nouveaux abonnés, est divisé par la somme des puissances souscrites facturées sur la durée du contrat pour obtenir le tarif correspondant aux investissements.

Au global, le tarif obtenu est moins élevé que si le périmètre n'avait pas été étendu. Chaque abonné du réseau de la Duchère va donc bénéficier de cette extension de périmètre géographique.

- **Quel sera le mode de fonctionnement en été (ou actuellement seule la chaudière gaz semble être utilisée) ?**

Les chaudières biomasse seront arrêtées seulement durant les mois de juillet et août pour une maintenance préventive lourde nécessaire à la fiabilisation de leur fonctionnement. Actuellement les chaudières biomasse sont arrêtées également lors des mi-saisons au printemps et à l'automne. Ce ne sera plus le cas à l'avenir, Les nouvelles chaudières auront des puissances différentes et mieux dimensionnées qui permettront un fonctionnement jusqu'au mois de juin et dès le mois de septembre.

- **Quelle est la part de fixe et de consommable dans le nouveau prix ?**

Sur le logement moyen pour un hiver moyen, on a aujourd'hui une part fixe de la facture qui s'élève à 52%. Cette proportion diminuera à 44% à partir de l'année 2023 (hors impact des subventions qui diminueront encore ce poids).

- **Est-il réellement nécessaire de changer les chaudières bois à chaque fois ?**

Les chaudières, installées en 2007, sont d'une technologie qui n'est pas suffisamment fiable, elles ont connu plusieurs pannes ces dernières années. De plus, installer de nouvelles chaudières va permettre de choisir des puissances adaptées aux nouveaux besoins du réseau étendu, tout en générant une importante baisse des émissions de polluants.

- **Qu'en est-il des pertes financières prévues ?**

Il n'y a pas de pertes financières prévues pour le nouveau contrat de DSP.

En cas d'apparition de pertes financières, elles seront à la charge du délégataire, qui gère "à ses risques et périls", comme c'est le cas pour le contrat actuel. Les pertes financières sont assumées par le délégataire sans répercussion sur les tarifs de vente aux abonnés.

- **Qu'en est-il des subventions ?**

Le terme négatif R24sub de la tarification prend en compte les subventions d'investissements qui seront versées par l'ADEME (fonds chaleur), sur la durée du contrat (toute subvention perçue entraîne l'augmentation du R24sub, sur la durée résiduelle du contrat) ; à noter que les comparatifs tarifaires présentés ont été faits « hors subvention », car bien qu'elles soient très fortement probables, les subventions ne sont pas garanties.

Les subventions font l'objet d'une convention avec l'ADEME qui sera signée en 2021-2022 (pour une durée de 5-6 ans). Le fonctionnement du fonds chaleur a peu de risques d'évoluer d'ici là. Le montant des subventions est ainsi relativement certain.

- **Question sur la pérennité des panneaux photovoltaïques, par rapport à ce qui a été fait sur le lycée de la Martinière et qui n'est resté en service que très peu de temps (c'est l'impression que j'en ai) ?**

La surface de toitures de la chaufferie et du silo est assez importante et permet d'installer une surface de panneaux PV notable. ECLYDE, filiale de Dalkia et filiale d'EDF, fera le choix d'équipements fiables et pérennes.

- **Quand l'accès au service "espace client" sera-t-il opérationnel ?**

Fin 2022, à la fin des travaux de réhabilitation des sous stations, lorsque chaque sous-station aura un compteur communicant.

- **Qu'en est-il des installations dans les immeubles qui vont être repris par le service ?**

L'intégration dans les biens du service public de certaines installations dites secondaires sera proposée à certains abonnés. Il ne s'agit que d'équipements proches de l'échangeur tels que des bouteilles de mélange et des préparateurs d'ECS (eau chaude sanitaire), le cas échéant. Les autres installations dites « secondaires » (tuyaux internes à l'immeuble, pompage, traitement d'eau,...) restent gérées par l'abonné qui en est propriétaire.